

Chapitre 1

Avant 1789: les paysans dans l'ombre des lumières.

Paysan et rustre

Des paysans déconsidérés

Avant la révolution, ce sont les notables qui utilisent le terme « paysan ». Le mot est connoté péjorativement et entre eux les gens utilisent d'autres termes.

Ces « paysans » combinent une agriculture de subsistance avec d'autres activités, artisanales par exemple.

Parmi les paysans, les situations sociales sont contrastées, avec aux extrêmes :

- les plus aisés, les fermiers, qui louent les grands domaines de l'église ou de l'aristocratie. Ils emploient beaucoup de main d'œuvre et possèdent plusieurs attelages ;
- et à l'opposé les plus pauvres, les manouvriers qui s'emploient chez les autres paysans et n'ont pas ou très peu de terres.

D'un usage partagé de la terre...

Si la propriété de la terre est inégalement répartie, chacun pourtant y a accès, même les plus pauvres, soit sur les communaux, soit sur toutes les terres du village, grâce aux droits coutumiers.

Sur les jachères ou après les moissons, le droit de vaine pâture autorise les bêtes à pâturer sur toutes les terres du village. Il est possible d'avoir une vache, quelques chèvres, sans avoir de terre.

La propriété d'une terre s'exerce dans la limite de ces droits coutumiers.

... à une propriété absolue

Pour les physiocrates, c'est une entrave au développement de l'agriculture. Les physiocrates, ce sont des penseurs de la bourgeoisie et de l'aristocratie. Pour eux, la richesse d'un pays dépend essentiellement du développement de son agriculture. Ils préconisent sa modernisation en appliquant les nouvelles techniques et les nouvelles connaissances scientifiques. Ils préconisent par exemple le remplacement de la jachère, un repos de la terre tous les trois ans, par des cultures fourragères ou des plantes sarclées. Ceci pour nourrir plus de bêtes et développer l'élevage. Ces pratiques ne sont pas compatibles avec la libre circulation des animaux sur les terres du village, elles s'opposent aux droits coutumiers. Les physiocrates revendiquent la propriété privée absolue.

Les physiocrates ont une piètre idée des paysans. Ils considèrent que la modernisation de l'agriculture ne peut pas venir d'eux, mais de personnes qu'ils considèrent « éclairées », ouvertes aux progrès et assez riches pour investir sur de grands domaines. Pour François Quesnay, par exemple :

"Le paysan est timide, ses facultés sont trop petites pour qu'il puisse donner au hasard ; et ses lumières sont trop faibles pour le soutenir contre le découragement, lorsque le succès ne répond pas à ses espérances ; et d'ailleurs, il est peu capable d'analyser l'avantage d'une

méthode sur une autre."

Après la révolution de 1789, en prolongement de la pensée des physiocrates, la propriété absolue est instaurée. Désormais, un propriétaire a droit d'enclorre ses terres et d'en interdire l'accès au reste du village. Les droits coutumiers sont supprimés. On encourage le partage des communaux. Tout ce qui permettait aux plus pauvres d'accéder à la terre sans en être propriétaire disparaît progressivement.

A l'occasion de la vente des domaines nationaux, confisqués à la Révolution, et du partage des communaux, des conflits vont se développer. L'accession des plus pauvres à la terre est bloquée.

Pour conclure

La révolution amorce la fin d'une organisation villageoise basée sur un usage partagé de la terre et une agriculture de subsistance.

L'agriculture va se tourner petit à petit vers la vente et les marchés, comme l'ont souhaité les physiocrates et les autres libéraux.

Dans ce modèle agricole, les paysans, considérés comme incapables de progrès, sont une main d'œuvre à gouverner.